

**Protocole de Montréal  
relatif à des substances  
qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

Distr. générale  
4 novembre 2022

Français  
Original : anglais

---

**Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone  
Première réunion**  
Montréal (Canada), 30 octobre 2022

**Rapport de la réunion du Bureau de  
la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole  
de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

**I. Ouverture de la réunion'**

1. La première réunion du Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est tenue au Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal, le 30 octobre 2022.
2. La réunion a été ouverte à 16 h 10 par le Président du Bureau, M. Samuel Paré (Burkina Faso).
3. Les membres du Bureau ci-après ont participé à la réunion :  
Président : M. Samuel Paré, Burkina Faso (États d'Afrique)  
Vice-Président(e) : Mme Marissa Gowrie (États d'Amérique latine et des Caraïbes)  
Rapporteuse : Mme Mariska Wouters (États d'Europe occidentale et autres États)
4. La liste complète des participants figure dans l'annexe au présent rapport.
5. Mme Megumi Seki, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion.

**II. Adoption de l'ordre du jour**

6. L'ordre du jour provisoire de la réunion, paru sous la cote UNEP/OzL.Pro.33/Bur.1/1, a été adopté comme suit :
  1. Ouverture de la réunion.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Suite donnée aux décisions de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
  4. Examen de l'ordre du jour de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la réunion.
  5. Questions diverses.
  6. Adoption du rapport de la réunion.

7. Clôture de la réunion.

### **III. Suite donnée aux décisions de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

7. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat de l'ozone a attiré l'attention sur la note du Secrétariat concernant la suite donnée aux décisions de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et sur l'examen de l'ordre du jour, la présentation d'une feuille de route pour le déroulement de la réunion et le passage en revue des documents de travail établis pour la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.33/Bur.1/2). Il a indiqué que les principaux aspects des activités entreprises pour donner suite aux 14 décisions adoptées par la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal étaient présentés en annexe à cette note. Les décisions adoptées concernaient les questions suivantes : budget provisoire actualisé du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2021–2023 ; contributions pour 2022 au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2021–2023 ; tenue d'une réunion extraordinaire des Parties en 2022 ; renforcement de la surveillance mondiale et régionale des concentrations atmosphériques des substances réglementées par le Protocole de Montréal ; fourniture en continu d'informations sur les technologies à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement global ; dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 ; données et informations communiquées par les Parties en application de l'article 7 du Protocole de Montréal ; état d'avancement de la mise en place de systèmes d'octroi de licences au titre du paragraphe 2 bis de l'article 4B du Protocole de Montréal ; changement dans la composition du Groupe de l'évaluation technique et économique ; composition du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal ; composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral ; et coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal. D'autres décisions adoptées par les Parties ont porté sur des questions liées à la trente-quatrième Réunion des Parties et sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal.

8. Le Bureau a pris note des informations fournies.

### **IV. Examen de l'ordre du jour de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la réunion**

9. La Secrétaire exécutive a attiré l'attention sur la liste des documents qui avaient été établis pour la trente-quatrième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.34/INF/8). Elle a donné un aperçu de l'évolution du déroulement de la réunion, notant que l'ordre du jour serait chargé. La réunion serait divisée en deux segments : un segment préparatoire, prévu du lundi 31 octobre au mercredi 2 novembre 2022, et un segment de haut niveau, les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2022, qui comprendrait des déclarations des chefs de délégation. Les Parties pourraient souhaiter discuter plus avant de certaines questions au sein de groupes de contact ou de groupes informels. L'objectif était de présenter tous les points de l'ordre du jour le lundi et le mardi, en laissant le temps aux différents groupes de contact ou groupes informels de conclure leurs délibérations pendant le reste de la semaine. Une note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.34/2) et son additif (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1) présentaient les questions à porter à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information. Le vendredi après-midi, les Parties examineraient pour adoption les projets de décision et le rapport de la réunion, après quoi la réunion serait close.

10. Le Bureau a pris note des informations fournies.

### **V. Questions diverses**

11. Aucune autre question n'a été examinée.

**VI. Adoption du rapport de la réunion**

12. Le Bureau est convenu de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport à distribuer aux membres des Bureaux pour observations. La version finale du rapport serait alors présentée aux membres du Bureau pour qu'ils l'approuvent.

**VI. Clôture de la réunion**

13. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le dimanche 30 octobre 2022 à 16 h 30.

## Annexe

### Liste des participants\*\*

#### Membres du Bureau de la trente-troisième Réunion des Parties

##### Président

Samuel Paré  
Coordonnateur du Programme pays  
Ozone  
Ministère de l'environnement,  
de l'énergie, de l'eau et de  
l'assainissement  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Mél. : samuel.pare@gmail.com ;  
bureauozone.burkina@gmail.com

##### Vice-Présidente

Marissa Gowrie  
Deputy Environmental Manager /  
National Ozone Officer  
Environmental Policy and Planning  
Division  
Ministry of Planning and Development  
Level 7, Tower C  
International Waterfront Complex  
1A Wrightson Road  
Port of Spain  
Trinidad and Tobago  
Email: Marissa.Gowrie@planning.gov.tt

##### Rapporteuse

Mariska Wouters  
Senior Policy Analyst  
Hazardous Substances and  
Biotechnology (international and  
domestic) Policy Team  
Ministry for the Environment  
23 Kate Sheppard Place  
PO Box 10362  
Wellington 6143  
New Zealand  
Email: mariska.wouters@mfe.govt.nz

##### Secrétariat du Fonds multilatéral

Tina Birmpili  
Chief Officer  
Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol  
1000 de la Gauchetière Street West  
Suite 4100  
Montreal, Quebec H3B 4W5  
Canada  
Email: tina.birmpili@un.org

##### Secrétariat de l'ozone

Megumi Seki Nakamura  
Executive Secretary  
Ozone Secretariat  
UNEP  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi, Kenya  
Email: meg.seki@un.org

Gilbert Bankobeza  
Chief, Legal Affairs and Compliance  
Ozone Secretariat  
UNEP  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi, Kenya  
Email: gilbert.bankobeza@un.org

---

\* La version originale anglaise de l'annexe du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.